Université Paris Cité

Motion sur le projet de réforme de la formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE)

À moins de quatre mois de la rentrée, et alors que la période estivale approche, la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE nous apparaît compromise par un manque d'informations et de temps.

Le calendrier proposé est intenable. Il ne permet pas la réflexion approfondie et concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, prérequis indispensable pour la création de parcours de formation cohérents et répondant pleinement aux enjeux. Il empêche également d'informer et d'accompagner convenablement les étudiantes et les étudiants face à ce changement, les laissant dans l'incertitude quant aux modalités de concours et à leur avenir professionnel. Enfin, cette situation génère une profonde anxiété et entrainera une surcharge de travail chez les collègues enseignants et administratifs des universités. La précipitation et le manque de concertation engendrent une ambiance délétère, marquée par la confusion et l'inquiétude. Il apparaît en outre de plus en plus, au fur et à mesure que l'étude de faisabilité se déploie dans chaque établissement, que la mise en œuvre à moyens constants est impossible, au moins pour les deux années universitaires à venir, qui verront la coexistence des deux types de concours, après la troisième année de Licence et en master.

Face à ces obstacles, **nous, membres du sénat académique de l'université Paris Cité, demandons le report de la réforme à la rentrée 2026.** Ce délai permettra une mise en place plus sereine au bénéfice des étudiantes et des étudiants, et de l'ensemble des acteurs du système éducation.

Cette motion a été présentée en séance du 28 mai 2024, et a été approuvée à l'unanimité.

En complément de cette motion, les membres du sénat académique se sont associés aux critiques et réserves du communiqué de France Universités publié le 15 avril 2024 (lien).